

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

Séance du : 24 septembre 2021
Date de la convocation : 21 septembre 2021
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2021-09-007/2

Approbation du budget prévisionnel Assainissement du SMGEAG (Septembre à Décembre).

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-quatre septembre à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du SMGEAG.

COURRIER ARRIVÉ LE:

06 OCT. 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

LISTE DES DELEGUES		PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO	X			
4	M. David MONTOUT	X			
5	M. Guy LOSBAR		X		
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE			X	
9	Mme Claudine BAJAZET	X			
10	M. Adrien BARON	X			
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	X			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL				X
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN	X			
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI	X			
26	M. Héric ANDRE	X			
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam Lucie BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

RECEIVED
JAN 10 1966
U.S. AIR FORCE
HEADQUARTERS
WASHINGTON, D.C.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 portant élection du président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M47.

Considérant le rapport du Président :

Le rapport de présentation du budget prévisionnel assainissement du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe est joint à la présente délibération.

Il est par ailleurs proposé que le vote de ce document se fasse par chapitre, du fait de la souplesse qu'offre cette formule en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

Où le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents,

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 28		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le budget prévisionnel Assainissement du SMGEAG (septembre à décembre). Celui-ci est réputé voté par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

ARTICLE 2 : D'ARRETER le budget prévisionnel Assainissement aux montants suivants :

		Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	Crédits votés en 2021	20 492 308 €	20 492 308 €
	Restes à réaliser de 2020		- €
	Résultat de fonctionnement 2020 reporté (R002)		
	Total Section de Fonctionnement	20 492 308 €	20 492 308 €
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	6 571 338 €	6 571 338 €
	Restes à réaliser de 2020		
	Résultat d'investissement 2020 reporté (D001)		
	Total Section d'Investissement	6 571 338 €	6 571 338 €
		27 063 646 €	27 063 646 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

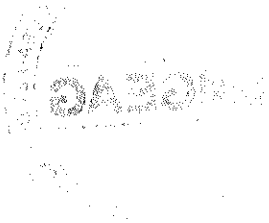
Pour expédition conforme,
Le Président,

Jean-Louis FRANCISQUE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

COURRIER ARRIVÉ LE:
06 OCT. 2021
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



THE
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CHICAGO

**Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe**

**Rapport de présentation des budgets
(septembre à décembre 2021)**

Le contexte particulier qui préside à l'élaboration et à la présentation de ces documents budgétaires justifie amplement que soient rappelés la méthode utilisée et leurs contenus.

Le Budget Primitif (BP) 2021 est un document budgétaire prévisionnel. C'est la décision essentielle pour le démarrage de notre nouvelle structure SMGEAG.

Ce budget primitif revêt un caractère doublement historique à la fois parce que c'est le premier document de cette nature qui émane du SMGEAG et parce que le SMGEAG est une structure naissante.

C'est un document qui ambitionne d'afficher un fort contraste avec la période précédente et ses insuffisances.

Il affirme d'emblée le cadre et la dynamique dans lesquels s'inscriront les décisions du SMGEAG et actions dans l'immédiat et dans les mois et années à venir.

Celles-ci viseront toutes à produire et fournir de l'eau de qualité, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins vitaux de nos concitoyens en recherchant, dans un esprit de solidarité collective, l'objectif d'un prix uniformisé et commun pour tous.

Il y a urgence à mettre un terme à ces coupures de distribution d'eau fréquentes et de durées variables, en luttant activement contre la déperdition de près de 60% de la matière première qu'est devenue l'eau par la recherche permanente de l'amélioration de la performance du réseau, sa requalification et sa mise aux normes.

Il en est de même en matière d'assainissement dont plus des 4/5èmes des équipements sont non conformes, obsolètes et ne remplissent pas le rôle attendu d'eux, du fait de la longue léthargie dans laquelle ont été placés leur entretien et leur maintenance ou du fait de choix techniques non appropriés.

Il importe de recréer un climat de confiance entre l'utilisateur, qui a droit à un service public de qualité, et le nouvel acteur qu'est notre Syndicat, dont la création a été très favorablement reçue et dont l'action bénéfique est attendue de tous.

C'est aussi dans cette optique que sera engagée une série d'aménagements devant faciliter et moderniser l'accueil du public, notamment par l'installation de bornes de paiement automatique afin de mettre un terme à ce triste spectacle de longues files d'utilisateurs attendant leur tour pour payer leurs factures.

Nous devons également faire un effort pour intégrer et créer un esprit d'appartenance à une équipe unique, nos salariés dont la prise en charge constitue le poste principal de notre compte de fonctionnement pour plus de 15 millions d'euros.

Tels sont les principes généraux qui ont présidé à l'élaboration de ce budget et qui se déclinent, dans ce document, à la lumière de quatre (4) des traits caractéristiques majeurs de notre action future.

D'abord, en termes d'activité, ce budget affiche un certain volontarisme non seulement dans la poursuite mais aussi dans l'intensification et l'amplification des opérations engagées par les opérateurs historiques.

Ensuite, parce qu'il permet, d'ores et déjà, d'augmenter très sensiblement la recherche active des fuites et le remplacement des branchements défectueux, dont les effets unanimement dénoncés sont considérés comme des fléaux par la population.

Et puis, il fait la place à un effort marqué pour améliorer l'accueil de la clientèle dans des locaux réaménagés et modernisés. A ce titre, il est notamment prévu de doter par étape toutes les agences de moyens modernes de paiement.

Enfin, un renfort technique est opéré par le biais du lancement d'études de maîtrise d'œuvre, seule à même de permettre la conduite d'une politique pluriannuelle d'une ampleur sans précédent pour la Guadeloupe. Nous devons nous fixer pour objectif d'avoir 2 années d'avance en matière d'études prêtes pour atteindre un niveau d'investissement de 80 millions par an en rythme de croisière.

Sur le plan de la technique budgétaire, les règles de la comptabilité publique fixées et explicitées dans l'instruction comptable M49 dans un premier temps, mais également la M57, sont strictement respectées.

Trois budgets sont présentés : PRINCIPAL – EAU – ASSAINISSEMENT –

Le budget SPANC a été incorporé au budget assainissement, comme pratiqué antérieurement par la plupart des opérateurs historiques. Ceux de la DECI et de la GEPU, nouvelles compétences à la charge du SMGEAG depuis la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, en l'absence de données antérieures feront l'objet d'une décision modificative après réalisation d'un état des lieux. Compte tenu de ce qui précède, les trois documents présentés couvrent l'intégralité des compétences dévolues au SMGEAG.

Par ailleurs, le vote par chapitre, offre une souplesse en termes de virements internes de crédits permettant de s'adapter aux impératifs de la gestion.

Le contenu de ces documents, quant à lui, s'est attaché à permettre une transition sans rupture ni heurt pour la reprise des opérations conduites par les opérateurs précédents.

Aussi, les sections d'investissement retracent la compilation des opérations en cours aussi bien en eau potable qu'en eaux usées, déjà engagées au 1er septembre 2021 et dont les marchés ont été notifiés aux attributaires et ne nécessitant, à quelques exceptions près, aucun apport supplémentaire en fonds propres pour assurer leur réalisation.

Pour leur part, les sections de fonctionnement énumèrent l'ensemble des postes de charge pesant maintenant sur le SMGEAG après agrégation des inscriptions collectées dans les comptes des opérateurs précédents.

De manière plus précise, le budget principal est la somme des deux autres consacrés à l'Eau potable et à l'Assainissement.

Il se monte à 44,5 millions d'euros dont 34 millions d'euros pour celui de l'Eau et 10,5 millions pour l'assainissement.

Nos principales recettes sont constituées de la dotation initiale décidée par les organismes fondateurs à hauteur de 16,250 millions d'euros, du produit des ventes d'eau à hauteur de 17,781 millions d'euros et des différentes contributions obtenues auprès des Co-financeurs, de nos actions et opérations d'investissement.

Nos dépenses pour leur part concernent :

En matière d'eau potable, et en parfaite coordination avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui conservent, pour une période limitée, la maîtrise d'ouvrage de ce qui avait été entrepris avant la création de SMGEAG.

Notre structure s'est engagée résolument dans le renforcement de nos immobilisations dans le cadre de la troisième phase du plan d'action prioritaire de poursuite de la lutte contre la déperdition à hauteur de 2,5 millions € ;

La réhabilitation de l'usine de Belin (Port-Louis) et la construction d'un réservoir pour la ville de Port Louis, absorberont pour leur part 1,4 million € ;

Et puis, la poursuite d'études de maîtrise d'œuvre en cours pour 0,4 million €.

Soit un total d'opérations de 4,6 millions €

Pour ce qui a trait à l'assainissement, sont programmées :

La mise en conformité du système d'assainissement collectif de Wonche-Dalcia-Dorville (Baie-Mahault) pour 3,3 millions € ;

La mise aux normes de l'autosurveillance de la STEP et des principaux postes de refoulement de la Pointe-à-Donne (Jarry) à hauteur de 0,298 million € ;

La réhabilitation des postes de refoulement principaux des STEP de Trioncelle et Pointe-à-Donne (Baie-Mahault) ainsi que celle de la mini-step de Calvaire (Baie-Mahault) pour 85 000 € ;

La réhabilitation des réseaux de la Marina (Gosier) pour un coût de 90 000€ ;

La réhabilitation du pont racleur du bassin de clarification de Pointe-à-Donne (Jarry) pour 80 000€ ;

Le renouvellement du réseau de la rue des Fougères (Baie-Mahault) pour un montant de 0,902 million € ;

La fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Grand-Anse (Trois-Rivières) pour 0,700 million € ;

Les travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard (Basse-Terre) pour 0,265 million € ;

La mise en place d'un surpresseur pour l'usine de la Plaine (Trois-Rivières) à hauteur de 0,370 million € ;

La reconfiguration du réseau des eaux usées de Pointe d'Or ouest (Les Abymes) à hauteur de 0,411 million € ;

La poursuite de la maîtrise d'œuvre de la création du système d'assainissement à Petit-Canal pour 13 790 € ;

Les travaux de création du système d'assainissement de Petit-Canal pour 43 160€.

Enfin et pour permettre au conseil de surveillance, nouvellement créé, de jouer pleinement son rôle, une dotation pour études de 20 000,00 euros a également été prévue.

Ces budgets dégagent un excédent de ressources de la section de fonctionnement de 7,824 millions € permettant, par prélèvement au profit de la section d'investissement, d'assurer le remboursement de l'amortissement (capital) de la dette financière et l'autofinancement des investissements à réaliser au cours du quadrimestre.

Gosier, le 6 octobre 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro SIRET
903 001 121 00016

SMGEAG
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de
l'Assainissement de la Guadeloupe

POSTE COMPTABLE : AGENCE COMPTABLE DU SMGEAG

SYNDICAT MIXTE OUVERT

M. 49 (1)

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : SMGEAG ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

[illegible]

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE ASSAINISSEMENT	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT · VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	
	13 538 782,88	13 538 782,88
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	
	13 538 782,88	13 538 782,88

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	
	3 996 246,33	3 996 246,33
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	
	3 996 246,33	3 996 246,33

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	17 535 029,21	17 535 029,21

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

DU 01/09/2021
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 214 202,47 €	- €
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	32 686,41 €	- €
605	Achat de matériel, équipements et travaux (incorporés aux ouvrages)	- €	- €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	333 329,28 €	- €
6062	Produits de traitements	70 950,41 €	- €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 679,49 €	- €
6064	Fournitures administratives	- €	- €
6066	Carburants	29 600,66 €	- €
6068	Autres matières et fournitures non stockées	275 000,00 €	- €
6071	Compteurs	- €	- €
611	Sous-traitance générale	222 826,70 €	- €
6122	Crédit-bail mobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	- €
6125	Crédit-bail immobilier (peut être subdivisé comme le compte 21)	- €	- €
613	Locations	- €	- €
6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	153 000,00 €	- €
6135	Locations mobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	294 204,23 €	- €
61521	Ent. réparation bâtiments (ouvrages)	- €	- €
61523	Entret. rép. réseaux	97 666,67 €	- €
61528	Entret.rep. divers	16 950,00 €	- €
61551	Matériel roulant	6 038,73 €	- €
61558	Autres biens mobiliers	- €	- €
6156	Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	17 223,75 €	- €
616	Primes d'assurance	- €	- €
6161	Multirisques	14 463,76 €	- €
6162	Assurance obligatoire - dommage construction	- €	- €
6168	Autres assurances	- €	- €
617	Etudes et recherches	23 547,20 €	- €
618	Divers	300 000,00 €	- €
6256	Missions	- €	- €
6257	Réceptions	1 000,00 €	- €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	45 000,00 €	- €
6262	Frais de télécommunications	72 035,19 €	- €
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €
628	Divers	200 000,00 €	- €
		- €	
012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	7 790 000,00 €	- €
		- €	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	- €	- €
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	- €	- €
6335	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'app	- €	- €
6336	Cotisations au centre national et au centre de gestion	- €	- €
6338	Autres	- €	- €
6411	Traitements, salaires et appointements	7 790 000,00 €	- €
014	Atténuation de produits	231 956,20 €	- €
7012	Taxes & Redevances	- €	- €
706129	Reversement aux agences de l'Eau	231 956,20 €	- €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00 €	- €
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	10 336 158,66 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	320 707,24 €	- €
661	Charges d'intérêts	- €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	145 918,90 €	- €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	- €	- €
6618	Autres charges d'intérêts	- €	- €
665	Escomptes accordés	- €	- €
666	Pertes de change	- €	- €
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
668	Autres charges financières	174 788,34 €	- €
6681	Indemnités pour remboursement anticipé emprunt	- €	- €
6688	Autres charges financières	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000,00 €	- €
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	- €	- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00 €	- €
672	Reversement de l'excédent sur opérations de rattachement	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €
68	DOTAT AUX AMORT AUX DEP ET AUX PROV	- €	- €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 856 865,90 €	- €
042	EXPLOITATION TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et c	- €	- €
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	- €	- €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	2 681 916,97 €	- €
023	Virmt à la section d'investissement	2 681 916,97 €	- €
	TOTAL DES PRÉLÉVTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMT	2 681 916,97 €	- €
	TOTAL DEPENSES	2 681 916,97 €	- €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	13 538 782,87 €	- €
--	------------------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1	- €
	+	
	D002 RESULTATS REPORTES	- €
	=	
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	13 538 782,87 €

BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

DU 01/09/2021
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
70	VAL PROD. FABRIQUES, PREST° DE SVCES, MDISES	5 413 782,87 €	- €
704	Travaux	- €	- €
70611	Redevance asst colle	4 359 824,36 €	- €
70612	Redevance MRA	1 053 958,51 €	- €
7062	Redevance asst	- €	- €
7068	Autres presta° servi	- €	- €
7087	Remboursement de frais	- €	- €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 125 000,00 €	- €
747	Subvention et participation des collectivités territoriales	8 125 000,00 €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	- €	- €
757	Produits spécifiques	- €	- €
7588	Autres produits divers	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE		13 538 782,87 €	- €
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	- €	- €
721	Prod. immobiliée immos incorporelles	- €	- €
722	Prod. immobiliée immos corporelles	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
7718	Autres pdts exceptionnels sur opérations de gestion	- €	- €
774	Subventions Exceptionnelles	- €	- €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €
778	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
78	REP AMORT, DEPRECIAT° ET PROV	- €	- €
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions -	- €	- €
013 641	Charges De Personnel	- €	- €
64198	Autres-Remboursement	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		13 538 782,87 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		13 538 782,87 €	- €

RESTES A REALISER N-1		+	0,00
R002 RESULTATS REPORTEES		+	0,00
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		=	13 538 782,87

ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES
--

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
011	Charges a caractere general	2 214 202,46 €	- €
012	Charges de personnel frais assimilés	7 790 000,00 €	- €
014	Atténuation de produits	231 956,20 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00 €	- €
	Total des dépenses de gestion de service	10 336 158,66 €	- €
66	Charges financières	320 707,24 €	- €
67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €	- €
68	Dotations aux amortissements, aux depreciations et au	- €	- €
022	Depenses imprévues	- €	- €
	Total des dépenses réelles d'exploitation	10 856 865,90 €	- €
023	Virement section investissement	2 681 916,97 €	- €
042	Exploitation transfert entre section	- €	- €
	EXCÉDENT	2 681 916,97 €	- €

TOTAL	13 538 782,87 €	- €
--------------	------------------------	------------

TOTAL	13 538 782,87 €
--------------	------------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
70	Valeurs de produits fabriqués, prestations de services,	5 413 782,87 €	- €
74	Subventions d'exploitation	8 125 000,00 €	- €
75	Autres produits de gestion	- €	- €
	Total des recettes de gestion de service	13 538 782,87 €	- €
72	Production immobilisée	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
78	Reprises sur amortissements, depreciations et provisio	- €	- €
013 64	Charges de personnel	- €	- €
	Total des recettes réelles d'exploitation	13 538 782,87 €	- €

TOTAL	13 538 782,87 €
--------------	------------------------

BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

DU 01/09/2021
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
2031	Frais d'études	- €	- €
2033	Avis d'insertion	- €	- €
2051	Logiciels acquis	- €	- €
208	Autres immobilisations incorporelles	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS	920 404,24 €	- €
21355	IGAAC Bâtiment administratif	- €	- €
2138	Autres constructions	- €	- €
21531	Réseaux d'aduction d'eau	- €	- €
21532	Réseaux d'assainissement	700 404,24 €	- €
21562	Mat spéci exploi eau	220 000,00 €	- €
2181	Installations générales, agencements, aménagement	- €	- €
2182	Matériel de transport (à subdiviser comme le 2111)	- €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €
2184	Mobilier (à subdiviser comme le 2111)	- €	- €
2188	Matériels divers (à subdiviser comme le 2111)	- €	- €
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CO	2 287 458,01 €	- €
2315	Immobilisations corporelles en cours	2 287 458,01 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT		3 207 862,25 €	- €
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	- €	- €
1068	Autres réserves	- €	- €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	788 384,08 €	- €
1641	Emprunts en euros	788 384,08 €	- €
1687	Autres dettes	- €	- €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE	- €	- €
271	Titres immobilisés	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES		788 384,08 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 996 246,33 €	- €
0	0	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		- €	- €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 996 246,33	0,00
		+
RESTES A REALISER N-1		0,00
		+
D001 RESULTATS REPORTES		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		3 996 246,33

BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

DU 01/09/2021
AU 31/12/2021

Chap.	Libellé (1)	Proposition	Vote
13	SUBV. INVT	1 314 329,36 €	- €
			- €
13111	Agence de l'Eau	36 000,00 €	- €
13118	Etat AFB	797 231,09 €	- €
1312	Régions	200 000,00 €	- €
1313	Département	- €	- €
1317	Budget communautaire Fonds Structurels	281 098,27 €	- €
1318	AUTRES	- €	- €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	- €	- €
1641	emprunts et dettes en euros	- €	- €
16441	EMPRUNTS AVEC LT	- €	- €
16449	EMPRUNTS OPTION LT	- €	- €
166	REFINANCEMENT DE DETTE	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		1 314 329,36 €	- €
10	FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT, E	- €	- €
1068	Autres réserves	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		1 314 329,36 €	- €
040	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	- €	- €
2801	Frais d'établissement	- €	- €
28031	Frais d'études	- €	- €
28033	Frais d'insertion	- €	- €
28051	Logiciels acquis	- €	- €
281355	Amort IGAAC	- €	- €
281531	Amort réseaux d'aduction d'eau	- €	- €
281561	Amort service de distribution d'eau potable	- €	- €
28181	Amort IGAAC	- €	- €
28182	Amort Matériel de transport	- €	- €
28183	Amort Matériel de bureau	- €	- €
28184	Amort Mobilier	- €	- €
28188	Amort Matériels divers	- €	- €
282311	Bâtiment d'exploitation	- €	- €
282531	Réseaux d'eau	- €	- €
282561	service de distribution d'eau potable	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATIO	2 681 916,97 €	- €
021	Virment de la section d' exploitation	2 681 916,97 €	- €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 681 916,97 €	- €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 996 246,33 €	- €
---	----------------	-----

		+
RESTES A REALISER N-1		- €
		+
R001 RESULTATS REPORTES		
		=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		3 996 246,33 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (hors biens vivants)	920 404,24 €	- €
23	Immobilisations corporelles en cours	2 287 458,01 €	- €
	Total des dépenses d'équipement	3 207 862,25 €	- €
10	Dotations fonds et réserves	- €	- €
16	Emprunt et dettes assimilés	788 384,08 €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
	Total des dépenses financières	788 384,08 €	- €
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 996 246,33 €	- €
040	Investissement transfert entre section	- €	- €
	TOTAL	3 996 246,33 €	- €

TOTAL	3 996 246,33 €	- €
-------	----------------	-----

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE (3)
13	Subv. invt	1 314 329,36 €	- €
16	Emprunt et dettes assimilés	- €	- €
	Total des recettes d'équipement	1 314 329,36 €	- €
10	Financements de l'actif par l'état, écarts de reévaluat° et res	- €	- €
	Total des recettes financières	- €	- €
	Total des recettes réelles d'investissement	1 314 329,36 €	- €
040	Amortissements des immobilisations	- €	- €
021	Virement de la section d'exploitation	2 681 916,97 €	- €
	Total des recettes d'investissement	3 996 246,33 €	- €
	TOTAL	3 996 246,33 €	- €

SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et l'Assainissement de la Guadeloupe

ANNEXES

Opérations En cours et nouvelles du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe

		Montant HT	Déjà payé	Dépenses Prévisionnelles				TOTAL
				sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	
EU	Mise en place d'équipements pour la mise aux normes de l'autosurveillance de la STEP de Pointe-à-Donne et des principaux postes de refoulement du système d'assainissement de Pointe-à-Donne - Lot n°1 : Station d'épuration de Pointe-à-Donne	194 398,00 €	- €	- €	64 799,34 €	64 799,33 €	64 799,33 €	194 398,00 €
EU	Mise aux normes de l'autosurveillance des principaux postes de refoulement du système d'assainissement de Pointe-à-Donne	103 625,81 €	- €	- €	51 812,91 €	51 812,90 €	- €	103 625,81 €
EU	Réhabilitation des postes de refoulement principaux des STEP de Trioncelle et Pointe-à-Donne	366 617,00 €	- €	91 654,25 €	91 654,25 €	91 654,25 €	91 654,25 €	366 617,00 €
EU	Réhabilitation de la mini-step de Calvaire à Baie-Mahault	85 493,00 €	- €	21 373,25 €	21 373,25 €	21 373,25 €	21 373,25 €	85 493,00 €
EU	Mise en conformité du système d'assainissement collectif Wonche Dalciat D'Orville - Baie Mahault	3 379 747,00 €	3 218 863,20 €	40 420,95 €	40 420,95 €	40 420,95 €	40 420,95 €	161 683,80 €
EU	Réhabilitation des Réseaux de la marina : Maîtrise d'œuvre, levés topographiques et détection de réseaux	90 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €
EU	Réhabilitation du pont racleur du bassin de clarification de la tranche 1 de la STEU de Pie à Donne (Remise en conformité de l'extraction des boues sur le clarificateur des eaux usées de la station de Pie-à-Donne)	80 000,00 €	- €	30 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	- €	80 000,00 €
EU	Renouvellement du réseau de la rue des Fougères - Belcourt BAIE MAHAULT	902 682,00 €	717 801,60 €	154 877,40 €	- €	- €	- €	154 877,40 €
EU	"Fin des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grande-Anse, suppression de la STEU des Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEU de Robin, à Trois-Rivières".	700 000,00 €	- €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	700 000,00 €
EU	Travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Fuillard - Ville de Basse-Terre	265 800,00 €	- €	66 450,00 €	66 450,00 €	66 450,00 €	66 450,00 €	265 800,00 €
EU	Reconfiguration du réseau des eaux usées de Pointe d'Or ouest aux Abymes	411 783,00 €	383 770,00 €	28 013,00 €	- €	- €	- €	28 013,00 €
EU	Création du système d'assainissement de Petit-Canal	13 790,00 €	- €	3 447,50 €	3 447,50 €	3 447,50 €	3 447,50 €	13 790,00 €
EU	Travaux création système d'assainissement de Petit-Canal	43 160,00 €	- €	10 790,00 €	10 790,00 €	10 790,00 €	10 790,00 €	43 160,00 €
TOTALX		6 637 095,81 €	4 349 637,80 €	622 026,35 €	635 748,20 €	555 748,18 €	473 935,28 €	2 287 458,01 €

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominale (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 926 810,17									
1641 Emprunts en euros (total)					24 926 810,17									
A29190AN	CEPAC	07/06/2019	12/06/2019	12/09/2019	3 500 000,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,75	1,75	EUR	T	C	O	A-1
A29190AJ	CEPAC	07/06/2019	12/06/2019		2 400 000,00	F	Taux fixe à 2,10 %	2,10	2,10	EUR	A		O	A-1
2007_09,055-Conso 1	BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES	25/09/2009	25/05/2008	26/08/2008	3 450 000,00	C	Taux fixe 4,08% à barrière 5,75% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,08	4,20	EUR	T	P	O	B-1
C GP 1667 03 C ASS	Agence Française de Développement	24/12/2015	24/12/2015	15/06/2018	3 000 000,00	V	(Euribor 6M + 0,88)-Floor 0 sur Euribor 6M	0,88	0,89	EUR	S	P	O	A-1
A291728F-Conso-T1-A	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	488 903,09	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	EUR	T	C	O	A-1
A291728F-Conso-T2-A	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2017	25/09/2019	25/12/2019	483 345,97	V	(Euribor 3M + 1,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,43	1,46	EUR	T	C	O	A-1
CO9605-T1-A	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	449 188,10	F	Taux fixe à 2,28 %	2,28	2,33	EUR	T	C	O	A-1
CO9605 - T4-A	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	76 373,02	F	Taux fixe à 2,15 %	2,15	2,20	EUR	T	C	O	A-1
2008205	CEPAC													
A29161Y-Assainissement	CE													
CGP136601X001	Ag. Fr. de Dév.													
CGP136601X002	Ag. Fr. de Dév.													
CGP146801Y-1e Tranche	Ag. Fr. de Dév.													
CGP146801Y-2e tranche	Ag. Fr. de Dév.													

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2021												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				21 180 432,22 €						767 823,77	178 107,35	22 121,96
1641 Emprunts en euros (total)				21 180 432,22 €						767 823,77	178 107,35	22 121,96
A2919DAN	N		A-1	2 981 046,52 €						66 617,97	66 617,97	2 419,80
A2919DAJ	N			1 730 000,00 €								13 041,54
2007.09.09S-Conso 1	N		B-1	1 440 787,93 €	5,74	C		Taux fixe 4,09% à barrière 5,75% sur Euribor 12M(Fixé)		47 539,41	15 022,72	5 526,59
C GP 1567 03 C ASS	N		A-1	2 455 192,18 €	14,29	V		(Euribor 6M + 0,89)- Floor 0 sur Euribor 6M		79 498,27	10 873,95	928,38
A291728F-Conso-T1-A	N		A-1	446 124,06 €	18,07	V		(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M		12 222,68	3 220,86	103,41
A291728F-Conso-T2-A	N		A-1	441 053,23	18,07	V		(Euribor 3M + 1,43)- Floor 0 sur Euribor 3M		12 083,64	3 184,25	102,24
C08605-T1-A	N		A-1	393 039,80 €	17,33	F		Taux fixe à 2,28 %		11 229,70	4 547,50	
C08605-T4-A	N		A-1	65 951,42 €	17,33	F		Taux fixe à 2,15 %		1 884,32	719,95	
2006205/CAGSC				300 000,00 €						50 000,00 €	189,50 €	
A2916VY-Assinissement/CAGSC				640 282,38 €						18 419,31 €	4 847,30 €	
C0P135501X/001/CAGSC				10 998,91 €						3 666,87 €	233,32 €	
C0P136801X/002/CAGSC				48 214,25 €						16 071,43 €	1 020,21 €	
C0P146001Y-1e Tranche/CAGSC				825 000,00 €						75 000,00 €	21 580,63 €	
C0P146001Y-2e tranche/CAGSC				827 894,72 €						75 263,16 €	21 572,41 €	
C0P146301X/002/CAGSC				387 066,69 €						26 717,94 €	3 398,57 €	
C0P158501A/CAGSC				2 745 805,69 €						98 054,49 €	13 120,37 €	
C0P168801E/CAGSC				2 432 432,44 €						81 081,08 €	3 091,22 €	
C0P161302S/RENOC				407 342,82 €		F		2,37		14 094,66 €	4 827,01 €	
C08555 AVT1 TR2/RENOC				1 080 000,00 €		F		2,79		30 000,00 €	7 867,80 €	
1221591/RENOC				1 544 196,61 €		F		3,39		48 370,94 €	52 348,28 €	
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de traque sur ligne de trésorerie (total) (9)				5 483 313,16						88 343,34	38 692,67	26 034,40
convention du 18/04/2014 litige 1	N		A-1	2 684 166,57	Page 22 de 19	F		Taux fixe à 4,39 %	4,53	29 166,67	29 483,14	19 206,25

convention du 16/04/2014-2	N	A-1	2 654 166,67	23,34	V	Euribor 3M + 2,1	1,62	29 166,67	10 439,43	6 828,15
Total général			26 663 765,38					826 167,11	217 989,92	48 156,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/09/2024 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après événement (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
2007.05.0655-Conto 1	BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES	3 450 000,00	1 440 797,93	1	20		Taux fixe 4,08% à barrière 5,75% sur Euribor 12M (Postfixé)	Taux fixe 4,08% à barrière 5,75% sur Euribor 12M (Postfixé)	294 695,02	Taux fixe 4,08% à barrière 5,75% sur Euribor 12M (Postfixé)	4,20	15 022,72		14,40
TOTAL (B)		3 450 000,00	1 440 797,93									15 022,72		14,40
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 caps (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		3 450 000,00	1 440 797,93									15 022,72		14,40

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indexes inférieurs français ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Euro indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/14 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formula.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 653.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 703.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22					
	% de l'encours	86,60%					
	Montant en euros	25 222 967 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	14,40%					
	Montant en euros	1 440 798 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2021	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668		Produits c/768	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 28

 Nombre de membres présents 18

 Nombre de suffrages exprimés 18

 Pour 18

 Contre 0

 Abstentions 0

VOTES :

Date de convocation : 21/09/2021

Présenté par le Président. (1),

 A ...Gosier... le...24 septembre 2021

 Le 24 septembre 2021. (1),

 Délibéré par l'assemblée (2), réunion en session ...

 A Gosier, le 24 septembre 2021

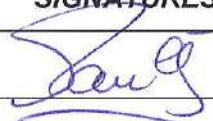
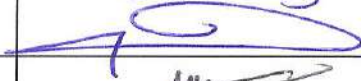
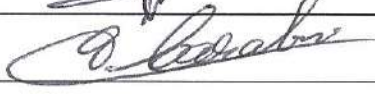
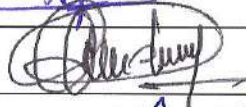
 Les membres de l'assemblée délibérante. (2)

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
M. Jean-Louis FRANCISQUE	Président	
Mme Myriam Lucie BROSIUS	Vice-Présidente	
M. Jean BARDAIL	Vice-Président	
Mme Claudine BAJAZET	Vice-Présidente	
M. Ary CHALUS		
Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		
M. David MONTOUT		
M. Guy LOSBAR		
M. Ferdy LOUISY		
M. Jean-Philippe COURTOIS		
Mme Isabelle AMIRIELLE JOMIE		
M. Adrien BARON		
M. Camille ELIZABETH		
M. Philippe DEZAC		
M. Eric LATCHOUMANIN		
M. Emmery BEAUPERTHUY		
Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN		
M. Fabert MICHELY		
M. Justin DESSOUT		

COURRIER ARRIVÉ LE:

 06 OCT. 2021

 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
Mme Maddly GARGAR		
M. Didier MERIDAN		
M. Edouard DELTA		
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN		
M. Blaise MORNAL		
M. Thierry ABELLI		
M. Heric ANDRE		
M. Alain LEON		
M. Jules OTTO		

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A le



